

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 février 2017

Objet : RD - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public pour la gestion du réseau de transports urbains sous la forme d'une régie intéressée

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12
de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Henri Dupassieux à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Gamen à Marie Perrier - de Bernard Januel à Jérôme Esquevin - de Céline Lapolée à Michel Dyen - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Benoît Perrotton à Philippe Bard - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3
François Blanc - Stéphane Bochet - Claudette Levrot-Virot

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 09 février 2017

délibération **n° 084-17 C**

objet **RD - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public pour la gestion du réseau de transports urbains sous la forme d'une régie intéressée**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que le Conseil communautaire du 25 novembre 2011 a approuvé la signature d'un contrat de délégation de service public (DSP) sous la forme d'une régie intéressée avec la société Transdev Chambéry pour l'exploitation et la gestion du réseau de transports urbains de l'agglomération chambérienne à partir du 1^{er} janvier 2012, pour une durée de six ans.

Les parties ont signé, en date du 13 décembre 2011, une convention de délégation du service de transport public collectif de voyageurs sur le ressort territorial de Chambéry métropole.

Depuis l'entrée en vigueur de la convention, quatre avenants ont été signés en 2012, 2013 et 2014 et 2015.

La mise en œuvre du nouveau réseau Stac depuis le 29 août 2016 nécessite de compléter et de mettre à jour certaines dispositions de la convention initiale.

Par ailleurs, le Conseil communautaire du 13 juin 2016 avait approuvé le principe de prolongation d'une année du contrat de délégation de service public du réseau de transports urbains Stac, établi avec la société Transdev Chambéry, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Par courrier, la société Transdev Chambéry, interrogée sur cette prolongation, a donné un avis favorable et des discussions ont été engagées.

L'augmentation que représente l'année supplémentaire d'exploitation (2018) dans les conditions d'exécution provisoires liées au nouveau réseau serait de 16,2 %.

Le projet d'avenant n° 5, joint en annexe, précise les modalités de mise en œuvre du nouveau réseau Stac et la prolongation d'un an du contrat de délégation de service public qui sera effective au 1^{er} janvier 2018.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 127-10 C du Conseil communautaire du 30 septembre 2010 portant sur le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'une régie intéressée,

Vu la délibération n° 170-11 C du Conseil communautaire du 25 novembre 2011 portant choix du délégataire et approbation de la convention de délégation de service public pour le renouvellement du contrat de gestion du réseau de transports urbains sous la forme d'une régie intéressée,

Vu la délibération n° 139-12 C du Conseil communautaire du 8 novembre 2012 portant approbation de l'avenant n° 1 au contrat de DSP,

Vu la délibération n° 161-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 portant approbation de l'avenant n° 2 au contrat de DSP,

Vu la délibération n° 011-15 C du Conseil communautaire du 19 février 2015 portant approbation de l'avenant n° 3 au contrat de DSP,

Vu la délibération n° 164-15 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 portant approbation de l'avenant n° 4 au contrat de DSP,

Vu la délibération n°108-16C du Conseil communautaire du 30 juin 2016 approuvant le principe de prolongation d'une année du contrat de délégation de service public du réseau de transports urbains Stac,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public du 24 novembre 2016,

Vu l'avis de la commission transports, déplacements et schéma de déplacements du 6 décembre 2016,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à la majorité par 71 voix Pour, 4 voix Contre et 3 Abstentions (Mustapha Hamadi ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve l'avenant n° 5 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du réseau de transports urbains de l'agglomération chambérienne,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant et les documents à venir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 084-17 C

Objet de l'acte : RD - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public pour la gestion du réseau de transports urbains sous la forme d'une régie intéressée

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 4 - Avenant

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe : AVENANT 5;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19048H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19048H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017